
Renvoi à l'administration des domaines nationaux de l'annonce de dons patriotiques en argenterie des églises par les administrateurs et l'agent national du district de Fougères, lors de la séance du 4 ventôse an II (22 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à l'administration des domaines nationaux de l'annonce de dons patriotiques en argenterie des églises par les administrateurs et l'agent national du district de Fougères, lors de la séance du 4 ventôse an II (22 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 333;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32304_t1_0333_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

26

La commune de Beaulieu, district de Noyon, annonce qu'elle vient de célébrer l'anniversaire de la mort du dernier tyran. Elle invite la Convention de rester à son poste, jusqu'à ce que le dernier tyran de la terre soit exterminé.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Beaulieu, 10 pluiv. II] (2)

« Représentants du peuple français,

La commune de Beaulieu, en applaudissant à vos travaux; elle vous annonce qu'elle vient de célébrée dans son sein, l'anniversaire du dernier tyran des Français par des banquets civiques et réunis en fraternité. Ensuite elle a terminée cette anniversaire par danser sur les ruines d'une tour démolie, qu'elle n'avoit représenté ci-devant, que l'honneur de la tyrannie; et on a dansé qu'au milieu des cris Vive la République, Vive la Convention nationale. Législateurs, la commune de Beaulieu vous invite à rester ferme à votre poste jusqu'à la paix, et que cette paix ne soit consolidé, que lorsque tous les tyrans seront exterminés.

Liberté, Egalité, Fraternité, La République ou à mort, voilà notre devise. S. et F. »

COSSINIER (maire), FROISSIER (off. mun.), DESORMEAUX (off. mun.), FROISSIER (agent nat.), RICHARD (notable), BOILEAU, VANIER, FRIZON, GOUVE, GUILMAIN, ROBIDA, COSSINIER (secrét. greffier du C. révol.).

27

Les administrateurs et agent national du district de Fougères écrivent que, le 5 pluviôse, ils ont chargé à la messagerie de leur commune 128 marcs 4 onces 4 gros d'argenterie, provenant des églises de diverses communes; et qu'ils ont fait passer à la fonderie de Rennes, les cloches et cuivres. Ils rappellent divers envois précédemment faits, qui, réunis à celui-ci, forment une masse de 748 marcs 5 onces 5 gros.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à l'administration des domaines nationaux (3).

28

L'agent national du district de Mortagne écrit à la Convention que les gros et petits saints sont en marche pour se rendre au creuset national, et subir la métempsycose; et que les biens des émigrés se vendent toujours bien, qu'il y en a déjà pour plus de 500,000 livres vendus dans le district. (*Applaudi.*)

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XXXII, 113. Bⁱⁿ, 4 vent. Minute du p.-v. (C 294, pl. 978, p. 20).
 (2) C 294, pl. 978, p. 20.
 (3) P.V., XXXII, 113. Bⁱⁿ, 5 vent.; C. Eg., n° 554; M.U., XXXVII, 75.
 (4) P.V., XXXII, 113. Bⁱⁿ, 5 vent.; Mon., XIX, 552; J. Sablier, n° 1157; Ann. patr., n° 418; C. Eg., n° 554; M.U., XXXVII, 75.

[Mortagne, 9 pluiv. II] (1)

« Citoyen président,

Un mandat d'amener lancé par le directoire envers les petits saints d'argent et de cuivre du district, les a tous mis en branle. Ils sont tous disposés à faire le pèlerinage; les petits madrés ne savent pas la longueur de leur route et ce qu'ils deviendront; ils ont fait faire leur petit paquet, ils n'ont point oublié leur ménage, grand et petits gobelets pour boire, lampe pour les éclairer, petites assiettes de dessert et autres luxueux ustensiles en jaune et blanc, c'est-à-dire d'argent et cuivre. Ils veulent se faire respecter encore, leurs encensoirs les suivent; eh bien petits coquins, ils ont fait mettre devant et derrière eux des grosses et des petites cloches pour avertir les citoyens de leur passage. Qu'en est-il arrivé? Ils ont cru accaparer les citoyens en leur faveur, ils se sont bien trompés, on leur a souhaité un bon voyage et il n'en a été que cela; ils arrivent les uns après les autres au district, et bientôt on leur donnera une route pour se rendre (ils ne le devinent pas, je parie cent contre un) dans le creuset national épuratoire, et ce qui les surprendra le plus, c'est qu'ils seront obligés de croire à la métempsycose.

Vive la Montagne! Par les martyrs de la liberté, ça ira, ça va et tout est au pas. La raison devient insensiblement la divinité du jour, et croira à l'ancienne qui voudra.

Les biens des émigrés se vendent toujours bien, il s'en est déjà vendu dans ce district par plus d'un demi million. »

DELESTANG.

29

Les membres du comité révolutionnaire de Luisetaines annoncent que tous les ornemens de leur ci-devant église, qui vient d'être consacrée à la divinité tutélaire des Français, ont été portés à Provins. Ils félicitent la Convention sur ses pénibles travaux, l'invitent de rester à son poste, et sollicitent un décret qui leur accorde le ci-devant presbytère, pour servir de maison commune; et le temple de la raison, pour maison d'instruction.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines (2)

30

André Dumont, représentant du peuple dans les départements de la Somme et de l'Oise, écrit à la Convention que le citoyen Bernard Frazier, appelé par la voix du peuple à la place de maire de Péronne, a renoncé à cette place qu'il se croyoit incapable de remplir, et a donné 3,000 liv. aux pauvres, en déclarant qu'il acceptoit une place dans la municipalité, pour prouver son désir de servir la chose publique.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) C 294, pl. 978, p. 21.
 (2) P.V., XXXII, 113-114. Bⁱⁿ, 5 vent.
 (3) P.V., XXXII, 114; J. Sablier, n° 1157.